



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-60 du 29 mai 2024

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 23 mai 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>Mme JANIN par Mme TOHON, Mme CAZER par Mme COMTE, M. GOURTAY par M. LE STER, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> :</p> <p>M. LANSADE</p>
--	---

M. JARNOUX est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-60 du 29 mai 2024

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

Il est proposé à l'assemblée les sorties suivantes à destination des séniors :

- Instant Poésie à la Maison Triolet Aragon (78) en septembre
Tarif : 24 €
Visite guidée de la maison et du parc + goûter champêtre
Groupe de 47 personnes
- A la rencontre de Rosa Bonheur (77) en octobre
Tarif : 37 €
Visite guidée du château de l'artiste + tea time sous la verrière
Groupe de 47 personnes
- Fêtons le Beaujolais Nouveau à la Ferme de Lorris (45) en novembre
Tarif : 34 €
Repas festif + après-midi dansante
Groupe de 47 personnes
- Déjeuner et revue Cabaret « Origines : les 20 ans du Diamant bleu » (45) en décembre
Tarif : 75 €
Groupe de 47 personnes

Pour ces sorties :

- Le participant prend en charge le coût de la sortie
- La ville prend en charge :
 - Le transport
 - Le coût de la sortie de l'accompagnateur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission solidarités du 23 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les sorties organisées et proposées aux Arpajonnais à partir de 60 ans.

PRECISE que les dépenses afférentes à ces sorties sont imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal, et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR9617 « Sorties et animations personnes âgées ».

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen » accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.